

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

LANDENFOLIE 21^(14h) - 22 - 23 Juin 2019

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail : Téléphone :

Type du véhicule : N° immatriculation :

Nom Cie Assurance : N° de police :

Souhaite participer à la balade guidée sur le domaine (Pour véhicule d'origine de préférence)

Tarif unique de 75 Euros

L'inscription comprend :

- L'évolution libre sur 350 ha de zones TT dont 20 km de piste (Vendredi : 14h à 18h30 - Samedi /Dimanche : 8h à 18h).
- L'accès au bivouac et ses commodités (douches, WC...) du vendredi 14h jusqu'au dimanche 18h.
- La mise à disposition d'un plan des pistes.
- La participation à une balade guidée sur le domaine (Groupe de 15 véhicules maxi et Niveau de difficulté à ajuster sur place en fonction de la météo) ; et prévue le samedi matin (départ 10h, à confirmer sur place).
- La mise à disposition des barbecues.
- La mise à disposition d'un point d'eau pour effectuer un petit nettoyage règlementaire avant de reprendre la route.
- La possibilité de mettre en vente vos pièces ou accessoires 4x4 à proximité de votre bivouac (sur bâche obligatoire).

Pour information :

- Aucun formulaire à remplir, ni coût supplémentaire pour : les véhicules tracteurs / porteurs / remorque plateau (une zone de parking spécifique sera balisée à proximité de la zone de bivouac pour ces véhicules).
- Moyens de paiement acceptés : chèque libellé à l'ordre de " LandEnFolie ", espèce ou virement bancaire (RIB sur demande à landenfolie4x4@gmail.com).
- Date de remboursement maximum en cas d'annulation de votre fait : 31/05/2018.
- Récapitulatif des documents à renvoyer complétés et signés pour prise en compte de votre inscription :
 - Le formulaire d'inscription
 - Le Règlement général Château de Thénissey
 - Le Règlement LandEnFolie
 - Le paiement
- Envoi du dossier d'inscription à l'adresse suivante :
- Suivi des inscriptions sur www.landmania.com, sur le forum "Manifestations & Evénements"...
- Pour contacter l'organisation : landenfolie4x4@gmail.com

Association LandEnFolie
(Chez M. Luc ODRION)
7 rue des gogats
21110 PREMIERES

Fait à :

Le :

Signature (précédé de « lu et approuvé » manuscrit) :



REGLEMENT

RASSEMBLEMENT LANDENFOLIE

- 1) LANDENFOLIE est une manifestation privée et donc aucun visiteur ou spectateur ne sera accepté sur les zones d'évolution tout terrain et le bivouac. Les véhicules autorisés à pénétrer sur la manifestation ne doivent pas avoir à bord un nombre de passagers supérieur au nombre indiqué sur la carte grise du véhicule, sachant que dans tous les cas de figure, les passagers restent sous l'entière responsabilité du conducteur.
- 2) Les véhicules autorisés à entrer sur la manifestation seront ceux qui se seront inscrits officiellement dans la limite des 60 participants maximum, qui se seront acquittés d'un droit d'entrée de 75 € TTC, et qui auront acceptés les règles imposées sur le présent règlement ainsi que celui établi par le Château de Thénissey. Les véhicules se présentant spontanément sans réservation préalable, ne seront acceptés que si le nombre maximum de véhicules n'est pas atteint, et donc au risque de ne pas pouvoir y participer, ni en véhicule, ni à pied.
- 3) Chaque participant inscrit devra présenter pour vérification dès son arrivée : la carte grise du véhicule, le contrôle technique valide et son attestation d'assurance valide. Le sticker devra impérativement être collé sur le parebrise dès votre arrivée. Tout changement concernant les informations portées sur le formulaire d'inscription devra être signalé dès votre arrivée pour mise à jour.
- 4) Toutes personnes au volant doit être obligatoirement titulaire du permis de conduire valide aux dates de la manifestation. Nous rappelons qu'une voie publique permet d'assurer la liaison entre le bivouac et les zones tout terrain. De ce fait, cela impose le respect du code de la route et autres obligations légales pour pouvoir y circuler.
- 5) Chaque participant doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile et automobile. Le cas échéant il devra en avertir leur assureur afin qu'il couvre leur loisir.
- 6) Aucun bivouac ne sera autorisé en dehors de la zone prévue et balisée.
- 7) Aucun feu ne sera autorisé en dehors des barbecues mis à disposition.
- 8) Ne sont pas admis : Les motos, les quads, les prototypes et autres engins non immatriculés, sans carte grise, sans contrôle technique valide ou encore sans assurance valide.
- 9) Les participants devront quitter les zones d'évolution tout terrain chaque jour à 18h30 au plus tard (sauf problématique nécessitant une assistance).
- 10) Pas de musique sur la zone de bivouac
- 11) Le non-respect, entre autres, des règles ci-dessous sur la zone de bivouac et dans les zones d'évolution tout terrain, entraînera une exclusion immédiate et définitive :
 - La conduite en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits stupéfiants
 - La conduite par un mineur ou encore par une personne ne possédant pas le permis
 - La circulation de véhicule sur la zone de bivouac entre 20h et 8h
 - La circulation à vitesse excessive
 - Tout comportement jugé agressif vis-à-vis d'autrui
 - Toute détérioration volontaire des installations
 - Le non-respect des règles et/ou consignes de sécurité
- 12) L'association se réserve le droit d'accepter ou non et d'exclure tout participant.
- 13) Les remarques et décisions prises par les membres de l'association LandEnFolie ou du château de Thénissey sont sans appel.

Fait à :

Le :

Signature (précédé de « lu et approuvé » manuscrit) :

REGLEMENT GENERAL CHATEAU DE THENISSEY

- 1) Tout participant doit lire et signer ce règlement afin d'être averti de ses devoirs et respecter les règles qui permettront d'assurer le succès de son séjour.
- 2) Tout participant doit respecter la Nature et l'Environnement, les animaux, la végétation et les cultures ; notamment, il est formellement interdit de rouler hors des pistes, dans les champs, ou d'ouvrir des clôtures.
- 3) Tout participant doit respecter le code de la route, aussi bien sur les pistes que sur les voies publiques. Il doit limiter sa vitesse, respecter les autres usagers des chemins :
 - Ralentir lorsqu'il rencontre des piétons, s'arrêter s'il s'agit d'enfants ou d'animaux.
 - La conduite sous l'emprise de l'alcool ou autres drogues est interdite, aussi bien, sur les pistes que sur l'aire de bivouac.
- 4) Il est obligatoire d'utiliser des sangles ou des cordes afin de ne pas blesser les arbres, dans les manœuvres de treuillage. Les véhicules devront être équipés en fonction du type et de l'état de la piste empruntée.
- 5) Le Château de Thénissey se réserve le droit d'exclure les participants dont le comportement nuit à l'organisation, aux autres équipes, ou à l'avenir du Tout-Terrain en général, sans que ceux-ci puissent prétendre au remboursement des frais d'accès. L'excès de bruit sur les pistes ou sur l'aire de bivouac peut en être une raison.
- 6) Aucun débris ne devra être laissé sur les pistes ou le bivouac. Il faut utiliser les emplacements prévus pour le dépôt des sacs d'ordures, les bouteilles de verre devront être déposées dans le container du village. Les enfants doivent rester avec leurs parents. Les chiens doivent être tenus en laisse sur toute la propriété ainsi que dans les bois. L'utilisation de pétards ou feux d'artifice ne sont pas autorisés.
- 7) Le participant est responsable de toute dégradation, pollution ou préjudice dû au non-respect du règlement. Le Château de Thénissey ne pourra être en aucun cas tenu pour responsable et de ce fait, chaque participant renonce à tout recours contre celui-ci pour tout dommage matériel ou corporel subi par le participant, ni pour dégradation, perte ou vol d'effets personnels.
- 8) Tout conducteur est responsable de son véhicule, de ses passagers, de son usage, de sa conformité avec la réglementation en vigueur : contrôle technique et assurance à jour. Il atteste être assuré régulièrement pour l'usage qu'il fait de son véhicule.
- 9) Chaque participant reste entièrement responsable des dommages qu'il pourrait causer à des tiers, à lui-même ou ses accompagnateurs, ou au Château de Thénissey
- 10) Pour toute location du site à un organisateur, c'est l'assurance de celui-ci qui prendra en charge tout dommage causé par lui ou par un tiers (ou spectateur) présent à la manifestation.
- 11) Le Château de Thénissey se réserve le droit de changer ou de fermer des pistes à tout moment sans que les participants puissent prétendre à une quelconque indemnité. L'accès aux pistes est autorisé du lever du jour à la tombée de la nuit.
- 12) La taille des roues des véhicules ne doit pas dépasser 7.50 ou 81 cm ; les pneus babcross & agraires, les ponts portiques ou les chaînes ne sont pas autorisés. Les véhicules doivent être munis d'un silencieux.

Fait à :

Le :

Signature (précédé de « lu et approuvé » manuscrit) :

CHATEAU de THENISSEY - F 21150 THENISSEY - Tel. : 03 80 35 85 55

Site : chateaudethenissey.com

E-mail : chateauthenissey@gmail.com Capital de 297275,58 € RCS : Dijon B 380 904 847